

*Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard de l'ours polaire*  
**C.R.Nun. R-011-2005**  
*Avis en application du paragraphe 65(2) de la Loi sur la législation*

Les changements suivants ont été apportés lors de la codification du 15 décembre 2022 de l'*Arrêté établissant la récolte totale autorisée à l'égard de l'ours polaire*.

<b>Disposition</b>	<b>Texte remplacé</b>	<b>Libellé de remplacement</b>
<b>Dans l'avis à la page 1</b>	registraire des règlements	premier conseiller législatif
<b>Dans la version anglaise de l'avis à la page 1</b>	Offices	Officer

- Dans la version française, les formes grammaticales du mot « inuit » ont été modifiées pour refléter le nombre, le genre et l'accord entre les noms et les adjectifs.